

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020. ADOPTION

#### Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt , le treize mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M Bouteyre, M Pages, Mme Nardini, M Roucher, M Garnier, M Guichoux, M Cristofoli, M Morisset, M Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M Ouillade

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz  
M Claudin à Mme Picard  
M Dubos à M Auffret  
M Alban à Mme Nardini  
Mme Rivière à Mme Dumas  
M Delpèch à M Acquaviva  
Mme Demare à Mme Layrisse  
M Camacho à M Augé

#### Absent(s) :

M Barat, M Demanes

**Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile Picard.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 13 mai 2020  
Rendue exécutoire le : 15 mai 2020  
Publiée le : 15 mai 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 13 mai 2020

## DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020. ADOPTION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° DG19\_131 du 11 décembre 2019 adoptant le budget primitif du budget principal de la Ville pour 2020,

La décision modificative n° 1 du Budget Principal pour l'exercice 2020 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	-260 000,00				
	67 – Charges exceptionnelles	260 000,00				
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>		<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	
Investissement						
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total de la DM n°1</b>		<b>0,00</b>		<b>Total de la DM n°1</b>	<b>0,00</b>	

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Adopte**, telle qu'annexée à la présente délibération, la décision modificative n° 1 du Budget Principal pour l'exercice 2020 qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **25 POUR, 0 CONTRE et 7 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 13 mai 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Jacques Mangon



## RAPPORT DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2020

La décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Cette décision intervient pour ouvrir les crédits nécessaires au fonds de soutien à la réouverture des commerces et services de proximité dotant les commerces de détail d'une aide forfaitaire de 1 000 € (délibération à l'ordre du jour de ce conseil municipal).

Elle n'impacte que la section de fonctionnement en dépenses par un transfert de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur de cette section.

Le chapitre 67 des charges exceptionnelles est crédité de 260 000 € par le débit du chapitre 011 des charges à caractère général suite à des dépenses non réalisées avec la période de confinement (denrées alimentaires, fluides, évènementiel, ...).

En effet, l'aide forfaitaire du fonds de soutien à la réouverture des commerces et services de proximité relève du chapitre 67. Le montant de 260 000 € correspond à une estimation prudente des aides qui seront versées, afin de ne pas être bloqué en termes de crédits pour les verser à l'intégralité des entreprises répondant aux critères, le plus rapidement possible.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_031
Date de la décision:	2020-05-13 00:00:00+02
Objet:	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020. ADOPTION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique:	033-213304496-20200513-DG20_031-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200513-DG20_031-DE-1-1_0.xml	text/xml	939
nom de original:		
DG20_031.pdf	application/pdf	1410453
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200513-DG20_031-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1410453

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 10h35min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 10h35min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 10h35min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 10h35min52s	Reçu par le MI le 2020-05-15